

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 octobre 2018

L'an deux mille vingt-huit le dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 11 octobre 2018

Présents : Mmes BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER MM BOS, BEYRIE, LAZARE, MOUTIER TORRENTE

Absents ayant donné pouvoir : Mme BENTEJAC (Mme CHIAPPA), Mr SERVENTIE-LACROIX (Mme CASAGRANDE)

Absents : Mme LIZOLA, Mr FLAZINSKA

Mr Philippe MOUTIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

- *Construction de 3 salles de squash – annulation 1^{ère} demande de DETR*

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité avait déposé en 2016 une demande de DETR concernant le projet de construction de 3 salles de squash et avait un accord de subvention d'un montant de 83307,00 € sur la base d'un coût de 243 200,00 €.

Le pôle raquettes n'a pu aujourd'hui être réalisé en raison de nombreuses contraintes, en particulier nouvelle implantation du bâtiment, projet non conforme aux normes d'accessibilité et un surcoût de 250000 € par rapport à l'estimatif initial.

Monsieur le maire propose d'annuler la 1^{ère} demande de DETR et de présenter à nouveau un dossier en cohérence avec le coût réel du projet, qui nous permettrait de bénéficier d'une aide financière plus conséquente.

Après divers échanges, le conseil municipal, conscient que la commune ne peut aujourd'hui assumer ce surcoût accepte à l'unanimité cette proposition et le charge Mr le Maire de faire le nécessaire auprès des services de l'Etat.

- *Convention spéciale de déversement de la Sté Yvon Mau*

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013, la commune avait signé avec la régie municipale de La Réole et la société Yvon Mau une convention autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement de la commune.

Cette convention est arrivée à échéance et il est nécessaire de la renouveler, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention établie par la Régie Municipale de La Réole.

- ***Délibération autorisant renouvellement de la convention de mise à disposition d'une diététicienne***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Mr le Maire rappelle que Mme Agnès REGLAIN, agent de développement technique et social de restauration collective de la Mairie de Saint-Maixant, intervient pour exercer les fonctions de diététicienne au restaurant scolaire depuis 6 ans.

Sur l'année scolaire 2017/18, Mme REGLAIN est intervenue 4h30 / mois, soit 45 heures pour un coût total de 841,10 €.

Afin de poursuivre la démarche entreprise en matière de restauration collective et notamment conforter le responsable de restaurant scolaire dans ses missions, il propose de renouveler la convention de mise à disposition de cet agent par la commune de St-Maixant. La convention proposée en annexe de la présente délibération prévoit une intervention à raison de deux heures par cycle « inter vacances scolaires » (toutes les 6 à 7 semaines). Ce travail sera effectué à distance (téléphone, courriels). Le coût horaire de ses interventions s'élève à 18,69 €.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de l'intervention de cette diététicienne en matière d'équilibre alimentaire,

Sur le rapport de Mr le Maire et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de la mise de à disposition de Mme Agnès REGLAIN avec la commune de Saint Maixant,

ACCEPTE les dépenses se référant à la présente délibération et son annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée et tous actes et documents en relation avec la présente délibération

- ***Participation au 4 L TROPHY***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une administrée, étudiante en Arts Numériques à Marmande, va participer à un raid humanitaire « le 4 L Trophy » en février 2019, afin de réaliser ce projet, elle souhaiterait une participation de la commune.

Le conseil municipal, après quelques discussions, accepte d'accorder par 6 voix pour, 5 contre et 1 abstention, une aide financière de 100 €.

Virements de crédits – budget communal

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21318-129 : bâtiments communaux	3 600.00 €	
D 2181-285 : Tennis		600.00€
D 2315-255 : Travaux stade		3000.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions

Décisions modificatives – budget communal

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les écritures suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : eau assainissement		2000.00 €
D 60612 : Energie - électricité		4000.00 €
D 6226 : Honoraires		5000.00 €
Total dépenses		11000.00 €
R74751 : Part du GFP de rattachement		11000.00 €
Total recettes		11000.00 €

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Virements de crédits – Réseau de chaleur

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6068 : autres matières	735.00 €	
D 673 : titres annulés (exercice ant)		735.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions

Informations diverses :

- **Rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics – RPQS 2017 :**
Monsieur le Maire fera parvenir le document à chaque membre du Conseil Municipal. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Suite à la présentation par Mr le Maire du plan d'aménagement développement Durable (**PADD**) du futur PLUi, les membres du conseil municipal attestent avoir reçu et échangé autour de ce dossier.

- **Dossier de préemption « maison Martineau »** : le conseil municipal a décidé de ne pas se porter acquéreur de cette maison par 5 voix contre et 4 voix pour. La cession du terrain voisin à Mme Nicole Latrille a donc été conclue.

- **Le « Bistroquet »** : pas de solution de reprise pour l'instant.

- **Eglise** : fin des travaux de reprise des sols autour de l'autel et traitement curatif des boiseries réalisé.

- **Poste de Gironde sur Dropt** : nouvelle organisation « facteur guichetier » avec de nouveaux horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi : 14 heures – 16 heures 45

- **Athlétisme** : réalisation d'une piste d'entraînement, les devis reçus sont de l'ordre de 35000 €, hors arrosage. Il ne peut y avoir de subvention sur ces travaux. Projet nécessaire au retour de « l'Elan Girondais » sur la commune. Le seul moyen de financement pour une réalisation à très court terme est le recours à l'emprunt. La décision sera prise lors d'une prochaine séance.

- **Rond-point** : suite à une présentation des 2 projets d'aménagement, la proposition « minéral » est retenue par 6 voix pour contre 3 pour la proposition « gazon ». Un contrat d'entretien est prévu pour la 1^{ère} année, son renouvellement sera à débattre.

- **Lavoir** : afin de remettre le lavoir en eau vive, l'intervention technique (pelleteuse) nécessite de démonter tout ou partie du préau. Mr Lazare et Mr Torrente vont étudier les solutions, compte-tenu de son mauvais état : maintien total, partiel ou sa démolition définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20 et ont signé les membres présents.